

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Portage-du-Fort, tenue le 14 juillet 2022 à 19H15, à laquelle étaient présents :

La mairesse, Lynne Cameron, Siège #1 Jacques Guérette, Siège #2 Brooke Mallette, Siège #3 Larry Godbold, Siège #4 Kim Elliott, Siège #5, Cody Coughlin, Siège #6 Alan Farrell, 1 ainsi que la Directrice générale, Lisa Dagenais.

Minutes of the Special Council Meeting for the Municipality of Portage-du-Fort, under the chairmanship of: Mayor Lynne Cameron on July 14, 2022, at 7:15 pm, with attendance Seat #1 Jacques Guérette, Seat #2 Brooke Mallette, Seat #3 Larry Godbold, Seat #4 Kim Elliott, Seat #5 Cody Coughlin, Seat #6 Alan Farrell and the Director General, Lisa Dagenais.

MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY DE / OF PORTAGE-DU-FORT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE / SPECIAL MEETING
DU / OF**

14 JUILLET, 2022 / JULY 14, 2022

BUREAU MUNICIPAL / MUNICIPAL OFFICE

18H00 / 6 :00 PM

ORDRE DU JOUR / AGENDA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS/ DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS
4. RÉOLUTION – VARIANCE MINEURE / MINOR VARIANCE
5. LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

077-2022

RÉSOLUTION - OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING

Proposé par Alan Farrell et résolu à l'unanimité que cette séance soit ouverte à 18h00.

Adoptée

It is moved by Alan Farrell and unanimously resolved that the meeting be open at 6:00pm.

Carried

078-2022

RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

Proposé par Brooke Mallette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

It is moved by Brooke Mallette and unanimously resolved to accept with the agenda as presented.

Carried

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS / DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS

Aucune /None

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE (JUN) /OLD BUSINESS FROM THE PREVIOUS MONTH (JUNE)

Aucune / None

079-2022

RÉSOLUTION – VARIANCE MINEURE / MINOR VARIANCE

Raison d'être

Considérant qu'il y a un espace constructible limité sur ce lot.

Considérant que le plan d'implantation de l'installation septique prévoit un bâtiment résidentiel dans un espace dont les dimensions du bâtiment sont limitées et qui nécessite une marge de recul réduite par rapport à Water Lane. (Pièce A)

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propriétés qui seraient affectées négativement par une marge de recul réduite.

Considérant que si la façade était changée en Farrell Lane, la marge de recul serait automatiquement réduite à 2 mètres dans tous les cas.

Considérant qu'un avis concernant cet écart mineur a été publié dans le Pontiac Journal le 29 juin 2022. (Pièce B)

Considérant qu'aucun autre propriétaire n'a fait part de son opposition à la réduction du recul.

Prochaines étapes

Le Conseil approuvera l'écart mineur dans l'aide à l'aménagement de cette propriété en fonction d'un plan de site septique, en utilisant le recul de 5 mètres.

Il est proposé par Alan Farrell et résolu à l'unanimité d'accepter la variance mineure de réduire la marge de recul de 8 mètres à 5 mètres.

Adoptée

Rationale

Whereas there is a limited buildable space on this lot.

Whereas the site plan for the septic installation provides for a residential building in a space that is limited in its building dimensions and requires a reduced setback from Water Lane. (Exhibit A)

Whereas there are no other properties that would be adversely affected by a reduced setback.

Whereas if the frontage was changed to Farrell Lane the setback would be automatically reduced to 2 meters in any case.

Whereas a notice regarding this minor variance was published in the Pontiac Journal on June 29th, 2022. (Exhibit B)

Whereas no other property owners have communicated opposition for the reduced set back.

Next steps

Council to approve the minor variance in aide of developing this property based on a septic site plan, utilizing the 5-meter set back.

It is moved by Alan Farrell and unanimously resolve to Council approve a request for a minor variance, reducing the 8-meter setback to 5 meters for Parcel 4 858 953, fronting onto Water Lane.

Carried

080-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

Il est proposé par Kim Elliott que cette séance se termine à 18h17.

Adoptée

It is proposed by Kim Elliott that this meeting be adjourned at 6:17 pm.

Carried

Lynne Cameron
Mairesse / Mayor

Lisa Dagenais
Directrice générale / Director General